Service Vie Scolaire

SVS/16-701-180 du 18/04/2016

PRIX DE L'EDUCATION 2016 DE L'ACADEMIE DES SPORTS

Référence : note de service DGESCO B3-4 n° 2016-016 du 03/03/2016 (cf. BO n° 10 du 10 mars 2016)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

Crée en 1975 à l'initiative de l'Académie des sports, et placé sous le patronage du Ministre de l'Education Nationale, le Prix de l'Education a pour but de **récompenser** annuellement, dans chaque académie, **un ou une** élève réunissant un ensemble de qualités (réussite scolaire, palmarès sportif, engagement personnel au service de la collectivité) et démontrant des capacités à s'engager à tous les niveaux (scolaire, sportif et social) aussi bien dans le cadre de l'établissement scolaire qu'en dehors de celui-ci.
Plus qu'une distinction honorant les qualités professionnelles d'un élève, le Prix de l'éducation a donc aussi valeur d'exemple et d'entrainement pour l'ensemble de la communauté éducative et permet de valoriser la diversité des talents et la multiplicité des réussites.

Il est ouvert aux **élèves** des classes de **première** des **lycées** d'enseignement général et technologique, des classes de **première professionnelles** du baccalauréat professionnel **et classe de deuxième année de certificat d'aptitude professionnelle.**

Les modalités de candidature au Prix de l'Education sont les suivantes :

les candidatures sont **proposées par les chefs d'établissement**. Le **dossier de chaque candidat est rempli informatiquement sur le formulaire numérique téléchargeable sur le site Eduscol à la page suivante: http://www.eduscol.education.fr/prixeducation (les dossiers remplis de façon manuscrite ne seront pas acceptés) et seront adressés directement au Rectorat - Service Vie Scolaire**, avant le **13 mai 2016.**

Ils comporteront les éléments d'évaluation (qualités sportives, scolaires et d'engagement ; personnalité de l'élève ; avis du chef d'établissement ; etc…) et des renseignements sur la situation familiale et sociale du candidat.
Le **jury académique** se réunira fin mai.

Le prix académique remis par l'Académie des Sports est un **chèque** d'un montant de **500 euros.**

Depuis 1987, **un Prix national de l'éducation** récompense également deux élèves choisis parmi les lauréats académiques du Prix de l'éducation. (un par filière d'enseignement)

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille